

Les crédits

• (1700)

J'aurais cru que le député, qui est après tout membre du Conseil privé et très versé dans ces questions, nous aurait exposé sa position à l'égard d'une telle motion, mais non. Pourrait-il nous dire s'il appuie la motion et sinon, pourquoi?

M. MacDonald (Rosedale): Il est fort regrettable que le député ait été absent et n'ait pu entendre le discours du ministre. Dans ce cas, j'imagine que j'aurais pu prendre le temps de répéter simplement ce que le ministre a dit, lui qui, selon moi, semblait soutenir. . .

M. Milliken: Êtes-vous d'accord avec le ministre?

M. MacDonald (Rosedale): Je suis d'accord avec le ministre, oui. Je voudrais bien que le député de Kingston et les Îles soit aussi d'accord avec lui. Sinon, je voudrais savoir comment il procédera.

Il me semble que nous avons deux responsabilités à l'égard de la situation en Saskatchewan. L'une consiste à faire en sorte que l'évaluation environnementale ordonnée par les tribunaux soit terminée. C'est exactement ce que le ministre de l'Environnement a dit qu'il allait faire.

J'ignore si le député de Kingston et les Îles s'oppose à cela, s'il veut que les tribunaux réexaminent la question ou encore, s'il s'oppose à la commission que le ministre a proposé de nommer à nouveau. S'il n'appuie pas cela, alors peut-être devrait-il réagir et m'expliquer l'autre solution à laquelle il a pensé.

J'ai cru que le ministre avait annoncé très clairement ce qu'il entendait faire. Je pense que le député de Kingston et les Îles devrait expliquer pourquoi il s'oppose au projet, en supposant que la commission d'évaluation environnementale termine ses travaux et lui donne son aval.

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le discours du député. Il a profité—et c'est son droit—du débat sur la motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui pour exprimer son point de vue sur le projet de loi C-78 et sur le processus d'évaluation environnementale en général. Le sujet est important, car l'affaire Rafferty-Alameda fait voir les lacunes du processus actuel. C'est ce processus, ainsi que la motion si habilement formulée par mon collègue, que nous débattons aujourd'hui.

Je voudrais savoir si le député va vivement recommander au ministre de l'Environnement d'exiger de la Saskatchewan qu'elle rembourse la part fédérale des fonds alloués à ce projet, c'est-à-dire l'argent des contribuables, puisque la province l'a, semble-t-il, acceptée dans des circonstances pour le moins douteuses. C'est ma première question.

La seconde a trait à son opinion générale du projet de loi C-78. Les notes d'information sur cette mesure législative nous présentent certaines choses. Ces mesures semblent très intéressantes, mais un examen plus approfondi du projet de loi donne à penser que le gouvernement dit une chose dans les notes d'information et fait le contraire dans la mesure législative. Je voudrais savoir ce qu'il en pense.

M. MacDonald (Rosedale): Monsieur le Président, je commencerai par répondre à la question sur les fonds versés à la Saskatchewan. Je crois que, si la députée s'arrête à y penser, le processus actuel est si insensé qu'il serait extrêmement difficile d'établir qui est responsable de quoi, comme en témoigne le fait que le projet ait pu progresser autant qu'il l'a fait avant d'être suspendu en vertu d'une injonction fondée sur des considérations environnementales. Je ne vois vraiment pas en quoi il contribuera à faire en sorte que soient élaborés des projets ne présentant pas de danger pour l'environnement ou à renforcer la confiance de la population.

Je n'ai entendu personne de l'autre côté de la Chambre traiter de la nature même du projet. Je n'ai entendu parler principalement que des diverses décisions qui ont été prises.

Il me semble que ce serait utile—et je sais qu'un ou deux de mes collègues ont essayé—de se placer d'un point de vue objectif. Il est impossible de dire pour le moment si l'affectation de fonds s'est faite de manière responsable ou non. Il faudra attendre que le processus d'examen soit terminé avant de déterminer quelles sont les autres responsabilités fédérales.

La deuxième question sur l'interprétation différente dans la documentation relative au projet de loi C-78 n'est pas étonnante car on en est encore à préciser et définir la mesure législative, comme le ministre l'a dit cet après-midi. J'espère que si le débat se poursuit demain, les